

Informations de base	
2014/2209(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Opportunités de croissance verte pour les PME	
Subject	
3.40.14 Compétitivité industrielle	
3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat	
3.70.20 Développement durable	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	DE BACKER Philippe (ALDE)	23/10/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		RÜBIG Paul (PPE)	
		KOFOD Jeppe (S&D)	
		HENKEL Hans-Olaf (ECR)	
		RANSDORF Miloslav (GUE /NGL)	
		BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE)	
		ZULLO Marco (EFDD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	BUDG Budgets	NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL)	14/01/2015
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	NICA Dan (S&D)	03/12/2014
Commission	DG de la Commission		Commissaire

européenne	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	BIEŃKOWSKA Elżbieta
------------	---	---------------------

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
02/07/2014	Publication du document de base non-législatif	COM(2014)0440 	Résumé
17/12/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/04/2015	Vote en commission		
28/04/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0135/2015	Résumé
18/05/2015	Débat en plénière		
19/05/2015	Décision du Parlement	T8-0198/2015	Résumé
19/05/2015	Résultat du vote au parlement		
19/05/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2209(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/8/02100

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE546.606	10/02/2015	
Amendements déposés en commission		PE549.392	02/03/2015	
Avis de la commission		PE549.130	30/03/2015	
Avis de la commission		PE546.893	01/04/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0135/2015	28/04/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0198/2015	19/05/2015	Résumé
Commission Européenne				

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2014)0440 	02/07/2014	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)470	24/09/2015	

Opportunités de croissance verte pour les PME

2014/2209(INI) - 02/07/2014 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un plan d'action vert pour les PME.

CONTEXTE : conformément à la stratégie Europe 2020, l'UE a pour priorité de devenir une économie durable et de fixer des objectifs ambitieux pour la lutte contre le changement climatique et le renforcement de l'efficacité énergétique. Le [Small Business Act](#) (SBA) a mis l'accent sur le fait que l'UE et les États membres devaient **permettre aux PME de transformer les défis environnementaux en opportunités**.

L'amélioration de l'efficacité des ressources au sein des PME présente d'énormes possibilités de réduction des coûts de production et d'accroissement de la productivité. Selon les calculs, une meilleure utilisation des ressources permettrait à l'industrie européenne **d'économiser globalement 630 milliards d'euros par an**. Les PME européennes ignorent trop souvent ce potentiel.

Le plan d'action vert proposé vise à contribuer à la réindustrialisation de l'Europe préconisée dans la communication «[Pour une renaissance industrielle européenne](#)» et soutenue par le Conseil européen. Il est axé sur des mesures de niveau européen qui visent à renforcer les initiatives «vertes» mises en œuvre pour aider les PME au niveau national et régional.

CONTENU : le plan d'action vert offre une orientation et un cadre clairs sur la façon dont l'UE, en partenariat avec les États membres, pourra **aider les PME à exploiter les créneaux d'activité économique qu'offre la transition vers une économie verte**. Cette initiative présente une série d'actions concrètes, nouvelles ou révisées, proposées en faveur des PME au niveau européen.

Le plan poursuit quatre objectifs :

1) Améliorer l'efficacité des PME européennes et favoriser leur écologisation :

- en fournissant aux PME européennes des informations pratiques, des conseils et une aide sur la manière d'améliorer rentablement leur efficacité dans l'utilisation des ressources ;
- en soutenant des mécanismes de transfert de technologies efficaces pour les technologies vertes ;
- en facilitant l'accès à un financement pour les améliorations liées aux ressources et à l'efficacité énergétique dans les PME.

2) Soutenir l'entrepreneuriat vert :

- en facilitant les partenariats commerciaux, les compétences et la connaissance au service de l'entrepreneuriat vert ; l'«entrepreneuriat vert» devrait être étudié dès l'école (secondaire) ;
- en soutenant toutes les formes d'innovation qui encouragent l'entrepreneuriat écologique ;
- en aidant les PME à explorer la faisabilité scientifique ou technique et le potentiel commercial des idées commerciales éco-innovantes ;
- en exploitant mieux le rôle des clusters pour soutenir les PME éco-innovantes, notamment au travers du [programme COSME](#).

3) Exploiter les opportunités offertes par des chaînes de valeur plus vertes :

- en éliminant les obstacles à la collaboration transectorielle et transnationale au sein de la chaîne de valeur, à la création d'entreprises et à la coopération inter-entreprises, en facilitant la création de modèles commerciaux de services et la réutilisation de matières, de produits et de déchets ;
- en facilitant la collaboration transectorielle en vue de promouvoir l'économie circulaire qui permet d'épargner des ressources et des coûts en allongeant la durée d'utilisation des ressources, des produits et des composants.

4) Faciliter l'accès au marché pour les PME vertes :

- en élaborant une stratégie commune en matière d'internationalisation et en favorisant les partenariats stratégiques de clusters européens de façon à aider les PME à accéder aux marchés étrangers ;
- en favorisant l'adoption des technologies en matière d'efficacité des ressources dans les pays partenaires par une coopération avec les PME européennes.

La Commission souligne l'importance de mettre en œuvre ce plan d'action dans sa totalité. À cet effet, un engagement politique sans réserves de la Commission et des États membres est indispensable.

Les actions liées au présent plan d'action vert pour les PME devraient faire l'objet d'un suivi régulier. Le **mécanisme de gouvernance Small Business Act** et en particulier, le réseau des représentants des PME, serait utilisé pour discuter de la mise en œuvre des bonnes pratiques, des résultats obtenus et des obstacles rencontrés.

Opportunités de croissance verte pour les PME

2014/2209(INI) - 28/04/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative de Philippe DE BACKER (ADLE, BE) sur les opportunités de croissance verte pour les PME, en réponse à la communication de la Commission intitulée « Plan d'action vert pour les PME ».

Les députés ont apporté leur **soutien au concept de croissance verte** qui devrait être un élément d'une stratégie plus large visant à encourager la création d'emplois et la croissance économique dans les PME. Ils ont demandé à la Commission de **mettre en place un cadre politique global comprenant des objectifs de politique concrets** et intégrant de manière systématique et plus efficace les outils de politique existants afin de créer des opportunités et de permettre la participation des PME à l'économie verte et circulaire.

Financement des PME : les députés ont souligné qu'en dehors du capital-risque, **les investisseurs privés et le financement participatif** (ex coopératives de crédit) devraient être présentés de manière plus claire comme des moyens de financement constituant des alternatives aux prêts bancaires classiques. Des possibilités de financement devraient être étudiées dans le cadre du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#).

Etant donné qu'il n'existe pas de mode de financement universel, la Commission devrait **prendre en considération les intérêts des PME dans tous les programmes, instruments et initiatives** actuels et éventuellement à venir, en particulier pour les nouveaux modèles commerciaux dans l'économie verte, comme les capitaux propres, les quasi-fonds propre et les instruments de la dette, et les partenariats entre les banques et d'autres opérateurs intervenant dans le financement des PME, en vue d'aider les entreprises dans leurs phases de lancement.

La Commission et la BEI devraient veiller à ce que, lors de la phase de mise en œuvre du « [Plan d'investissement pour l'Europe](#) », les PME vertes et innovantes soient les principales bénéficiaires de l'aide offerte dans le cadre de cette proposition.

De plus, les entrepreneurs, les PME, les associations d'entreprises et les organismes d'aide devraient être **davantage au fait des possibilités de financement** qui existent pour acquérir des technologies plus performantes ou faire appel à des services de conseil en éco-conception, grâce à la mise en place de services proposés aux PME (ex : bases de données) dans ces domaines.

Gestion des connaissances : le rapport a souligné l'importance des **transferts et du partage de connaissances** entre divers acteurs, y compris au niveau transfrontalier, dans le cadre de réseaux informels, en particulier pour les PME et les microentreprises, afin de **mieux faire connaître les techniques innovantes** existantes et nouvelles, les bonnes pratiques, les moyens d'obtenir les financements nécessaires, les éventuels programmes d'aide publique et les cadres législatifs pertinents qui comportent le moins de lourdeurs administratives.

Les députés ont préconisé l'organisation d'une **campagne européenne** sur l'utilisation efficace des ressources visant à informer les PME des possibilités et des avantages de l'utilisation efficace des ressources, et de la manière de créer des synergies industrielles en matière de recyclage.

Recherche, le développement et l'innovation : le rapport a souligné la nécessité de développer plus efficacement la recherche et le développement de base, d'impliquer pleinement les PME dans ce processus et de soutenir activement la conversion des résultats de la recherche et du développement de base en progrès technologiques.

Soulignant la nécessité de créer un meilleur cadre de politique pour l'économie circulaire, les députés ont appelé à :

- **mettre en place un cadre réglementaire plus stable et des mécanismes financiers appropriés** afin de promouvoir l'initiative économique et de limiter le délai de commercialisation des nouveaux produits, services et pratiques commerciales, notamment dans l'économie verte;
- promouvoir l'utilisation par les PME des données issues des nouvelles infrastructures spatiales européennes auprès des pépinières et incubateurs d'entreprises ;
- inclure dans le train de mesures sur l'économie circulaire, **l'extension de l'instrument sur l'éco-conception** pour y intégrer l'efficacité des ressources; l'éco-conception devrait aborder les questions de la durabilité et des possibilités de réparation et de recyclage des produits, en mettant en place des normes en matière de durée de vie minimale et de démontage.

La (dé)régulation, un moteur de croissance : le rapport a invité les États membres à éviter de créer des obstacles au marché intérieur du fait d'une surréglementation, à réexaminer leurs réglementations actuelles, à supprimer les réglementations superflues ou inefficaces qui constituent des obstacles au marché, et à assurer une transposition cohérente dans la législation nationale.

La Commission est invitée à :

- **s'abstenir de propositions législatives susceptibles d'engendrer une charge administrative inutile** pour les entreprises et les PME, et à faire systématiquement le point sur la législation existante dans le but de réduire la charge administrative actuelle;
- **rédiger des lignes directrices communes** en ce qui concerne les régimes nationaux d'aide publique en faveur des projets d'investissement vert en vue de créer un ensemble de mesures plus uniforme.

Mesures d'aide diverses : le rapport a recensé plusieurs autres défis importants, comme :

-

intégrer dans les systèmes d'enseignement de base, dans les filières supérieures et dans les formations reçues tout au long de la vie, le développement des compétences liées à l'esprit d'entreprise ;

- aider les microentreprises et les jeunes pousses à s'orienter vers une croissance verte durable ;
- combattre les modes de consommation non durables et promouvoir un changement dans le comportement des consommateurs ;
- accélérer la conclusion des accords commerciaux en préparation avec nos partenaires afin de faciliter l'accès des PME européennes à de nouveaux marchés ;
- encourager l'entrepreneuriat féminin ;
- recenser les secteurs de l'industrie européenne et les régions géographiques réunissant les conditions nécessaires pour la création de nouveaux clusters et de nouvelles plaques tournantes.

Opportunités de croissance verte pour les PME

2014/2209(INI) - 19/05/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 519 voix pour, 93 contre et 60 abstentions, une résolution sur les opportunités de croissance verte pour les PME.

Les PME représentent plus de 98% des entreprises européennes et génèrent plus de 67% de l'emploi total et 58% de la valeur ajoutée brute dans l'Union. **L'emploi dans le secteur des produits et services environnementaux a progressé de 20%** entre 2007 et 2011 malgré la crise.

Dans ce contexte, le Parlement a apporté son **soutien au concept de croissance verte** qui devrait être un élément d'une stratégie plus large visant à encourager la création d'emplois et la croissance économique dans les PME. Il a demandé à la Commission de mettre en place **un cadre politique global** comprenant des objectifs de politique concrets et intégrant de manière systématique et plus efficace les outils de politique existants afin de créer des opportunités et de permettre la participation des PME à l'économie verte et circulaire.

L'Union européenne devrait **revoir sa culture entrepreneuriale** en multipliant le nombre d'entrepreneurs et les perspectives commerciales, en particulier dans la croissance verte ; cette question devrait être placée **au centre du processus d'élaboration des politiques**.

De plus, la Commission devrait **inclure les services verts** dans les négociations en cours concernant l'accord sur les biens environnementaux ainsi que dans les accords bilatéraux, comme par exemple le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI).

Financement des PME : le Parlement a souligné qu'en dehors du capital-risque, **les investisseurs privés et le financement participatif** (ex coopératives de crédit) devraient être présentés de manière plus claire comme des moyens de financement constituant des alternatives aux prêts bancaires classiques. Des possibilités de financement devraient être étudiées dans le cadre du [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#).

La Commission et la BEI devraient veiller à ce que, lors de la phase de mise en œuvre du [«Plan d'investissement pour l'Europe»](#), les PME vertes et innovantes soient les principales bénéficiaires de l'aide offerte dans le cadre de cette proposition.

Etant donné qu'il n'existe pas de mode de financement universel, la Commission devrait **prendre en considération les intérêts des PME dans tous les programmes**, instruments et initiatives actuels et éventuellement à venir, en particulier pour les nouveaux modèles commerciaux dans l'économie verte, comme les capitaux propres, les quasi-fonds propre et les instruments de la dette, et les partenariats entre les banques et d'autres opérateurs intervenant dans le financement des PME, en vue d'aider les entreprises dans leurs phases de lancement. L'incidence d'un **déplacement de la charge fiscale** depuis le travail vers l'utilisation des ressources naturelles devrait aussi être évaluée.

De plus, les entrepreneurs, les PME, les associations d'entreprises et les organismes d'aide devraient être davantage au fait des possibilités de financement qui existent pour acquérir des technologies plus performantes ou faire appel à des **services de conseil en éco-conception**, grâce à la mise en place de services proposés aux PME (ex : bases de données) dans ces domaines.

Gestion des connaissances : la résolution a souligné l'importance **des transferts et du partage de connaissances** entre divers acteurs, y compris au niveau transfrontalier, dans le cadre de réseaux informels, en particulier pour les PME et les microentreprises, afin de mieux faire connaître les techniques innovantes existantes et nouvelles, les bonnes pratiques, les moyens d'obtenir les financements nécessaires, les éventuels programmes d'aide publique et les cadres législatifs pertinents qui comportent le moins de lourdeurs administratives.

Les députés ont préconisé l'organisation d'une **campagne européenne** sur l'utilisation efficace des ressources visant à informer les PME des possibilités et des avantages de l'utilisation efficace des ressources, et de la manière de créer des synergies industrielles en matière de recyclage.

Recherche, le développement et l'innovation : le Parlement a souligné la nécessité de développer plus efficacement la recherche et le développement de base, d'impliquer les PME dans ce processus et de soutenir la conversion des résultats de la recherche et du développement de base en progrès technologiques. Il a également relevé les avantages du **brevet unitaire européen** pour les PME, notamment dans le domaine des technologies vertes.

Soulignant la nécessité de créer un meilleur cadre de politique pour l'économie circulaire, les députés ont appelé à :

- mettre en place **un cadre réglementaire plus stable** et des mécanismes financiers appropriés afin de promouvoir l'initiative économique et de limiter le délai de commercialisation des nouveaux produits, services et pratiques commerciales, notamment dans l'économie verte ;
- inclure dans le train de mesures sur l'économie circulaire, **l'extension de l'instrument sur l'éco-conception** pour y intégrer l'efficacité des ressources ; l'éco-conception devrait aborder les questions de la durabilité et des possibilités de réparation et de recyclage des produits, en mettant en place des normes en matière de durée de vie minimale et de démontage.

La (dé)régulation, un moteur de croissance : le Parlement a invité les États membres à éviter de créer des obstacles au marché intérieur du fait d'une surréglementation, à réexaminer leurs réglementations actuelles, à **supprimer les réglementations superflues ou inefficaces** qui constituent des obstacles au marché, et à assurer une transposition cohérente dans la législation nationale.

Tout en saluant la décision de la Commission de retirer les propositions législatives obsolètes ou trop lourdes, les députés ont demandé à la Commission de **présenter une proposition législative sur les déchets plus ambitieuse**.

Mesures d'aide diverses : la résolution a recensé plusieurs autres défis importants, comme:

- intégrer dans les systèmes d'enseignement de base, dans les filières supérieures et dans les formations reçues tout au long de la vie, le développement des compétences liées à l'esprit d'entreprise;
- aider les microentreprises et les jeunes pousses à s'orienter vers une croissance verte durable;
- combattre les modes de consommation non durables et promouvoir un changement dans le comportement des consommateurs;
- accélérer la conclusion des accords commerciaux en préparation avec les partenaires de l'UE afin de faciliter l'accès des PME européennes à de nouveaux marchés;
- encourager l'entrepreneuriat féminin;
- recenser les secteurs de l'industrie européenne et les régions géographiques réunissant les conditions nécessaires pour la création de nouveaux clusters et de nouvelles plaques tournantes.

Enfin, la Commission, dans le cadre de la **politique régionale**, est invitée à élaborer des programmes spécifiques englobant tous les éléments ayant trait à la croissance verte qui sont pertinents pour les PME.